

UNE APPROCHE SYSTEMIQUE DES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Patrick Ternaux
PACTE UMR 5194
Universités de Grenoble
14 bis Av Marie Reynoard
38100 Grenoble
pternaux@wanadoo.fr

Résumé.

Ce papier propose d'articuler structures sociales, comportements des acteurs et processus institutionnels. Il montre que le territoire est une structure sociale faite de comportements d'interrelation vécues par les habitants au sein de groupes situés géographiquement. Dans un premier temps, ces structures s'imposent aux agents qui en sont les supports. Ces derniers les trouvent constitués à leur arrivée au monde social ce qui permet d'expliquer l'existence d'une culture locale. L'historicité du territoire est le processus qui maintient cette permanence structurale du territoire. L'existence d'un territoire n'est autre que le fonctionnement de sa structure. Dans un second temps, cet article met l'accent sur le caractère actif, innovant des agents et propose de clarifier la notion d'acteur afin de mieux circonscrire cette notion. Il paraît insuffisant de limiter ce terme à la firme et erroné de le confondre avec les institutions ou les organisations. Il faut également rendre compte de la population locale, des habitants des lieux. Cette population n'est pas homogène et ce n'est pas en recourant à la notion de marché local du travail qu'on est en mesure de mieux rendre compte de la réalité. Un territoire regroupe de nombreux autres acteurs dont le rôle n'est peut-être pas directement productif, mais dont la fonction est vitale dans les processus de reproduction des conditions sociales de production.

Dans un troisième temps, nous signalons que l'efficacité d'un système socio-économique dépend de la complémentarité des rôles entre les acteurs, ce qui suscite des comportements d'adaptation et d'innovation et que ce processus est autrement plus complexe et antérieur aux fameux processus de coordination généralement retenus par l'analyse économique. Les institutions assurent cette fonction parce qu'elles sont à la fois présentes dans la structure et dans le comportement. Les acteurs se déterminent donc eux-mêmes puisque la transformation de leurs rapports résulte des modifications de leurs comportements. Mais cette détermination est inconsciente, parce que l'origine et la résultante structurelles de ces modifications échappent à leur projet. Le comportement est à la fois structuré et structurant. Mais l'existence des normes ne suffit pas. Faut-il qu'elles soient respectées. C'est en ce sens que le territoire remplit - par le biais de ses habitants - une fonction sociale primordiale : l'intériorisation des normes et des valeurs culturelles. En cas de perturbations exogènes ou endogènes, la plastique du territoire est atteinte. La relation entre structures et comportements ne peut pas être expliquée par le seul recours aux normes et aux institutions. Il s'agit de prendre en compte également les valeurs, les symboles, les intérêts et les idées véhiculées par les acteurs. Ce sont les usages et les pratiques des habitants qui donnent une signification aux règles. Certes, la structure agit sur les comportements par l'intermédiaire des règles, ces dernières participant à la construction de la structure. Mais il faut également y associer le système de représentation des acteurs qui donne une signification à l'intérêt de suivre la règle.

Mots clés : Territoire, acteur, institution, structure.

Codes JEL : L510, P100, R100, R 520, Z100.

Abstract. A Systemic Approach to Territorial Dynamics

This paper proposes to link social structures, the behaviours of actors and institutional processes. It shows that the territory is a social structure made of interrelated behaviours experienced by the inhabitants within geographically located groups. Initially, these structures constrain the actors who are their carriers. The latter meet these structures that are already constituted upon arrival in the social world, what explains the existence of a local culture. The historicity of the territory is the process that maintains the structural permanence of territory. The existence of a territory is nothing but the functioning of its structure. Next, this paper emphasizes the active and innovative character of actors and proposes to clarify the notion of actor. It seems inadequate to reduce that notion to the firm and wrong to confuse it with the institutions or organisations. It should also reflect the local population and the inhabitants of the places. The population is not homogeneous and the notion of 'local labour market' does not reflect the reality adequately. Territory includes many other actors whose role is perhaps not directly productive, but whose function is vital in the reproduction process of social conditions of production.

In a third step, we note that the effectiveness of a socio-economic system depends on the complementarity of roles between actors, which gives rise to adaptive and innovative behaviours. This is far more prior and complex than the coordination process generally accepted by economic analysis. The institutions ensure this function because they are both present in the structures and behaviours. The actors thus determine themselves as the transformation of their relations results from the changes in their behaviours. This determination is not conscious, because the origin and the structural result of the changes go beyond their project. The behaviour is both structured and structuring, but the existence of norms is not enough, the norms should be followed. So can territory meet – through its population – a vital social function: the internalisation of norms and cultural values. The shape of territory is hit in the event of exogenous or endogenous shocks. The relationship between structure and behaviours can not be explained solely by the use of norms and institutions. One should also take into account the values, symbols, interests and ideas conveyed by the actors. The uses and practices of inhabitants provide significance to the rules. Certainly, the structure affects behaviours through rules, the latter participating in the construction of the structure. One should also consider the system of representations of the players that provides incentives to follow the rule.

Key Words: Territory, actor, institution, structure.

JEL Codes: L510, P100, R100, R 520, Z100.

Positionnement théorique

La question de départ est simple : comment un territoire se reproduit-il et change-t-il sous l'effet de son propre fonctionnement et des chocs endogènes et exogènes qu'il subit ?

Une littérature abondante a été consacrée ces dernières années à l'analyse des ressources (Colletis et Pecqueur, 2004 ; Gumuchian et Pecqueur, 2007), du patrimoine (Barrère et al, 2005), du capital social (Coleman, 1988; Bourdieu, 1986), au rôle des institutions sur les dynamiques territoriales, que certains regroupent sous le vocable de « gouvernance territoriale » (Gilly et Wallet, 2005; Pecqueur et Ternaux, 2005), mais peu de travaux, du moins chez les économistes intégrant le territoire dans leur raisonnement, ont replacé « l'acteur » au centre du dispositif, plus précisément, la relation dialectique entre les éléments qui structurent un territoire et les acteurs qui participent à son fonctionnement. Par qui et comment se créent les ressources ?

Certains géographes ont récemment pris conscience de cette lacune. Gumuchian et al (2003) traitent de la pertinence du statut épistémologique de l'acteur en géographie. Néanmoins, un doute persiste comme le souligne Gislain (2004). De quel acteur s'agit-il ? De l'acteur « social » du territoire, collectivement organisé comme les organisations ou de l'acteur « socialisé » dans le territoire ? Ces deux approches ne peuvent être confondues dans « une même théorie de l'action dite territorialisée », Gislain (2004 : 204).

Ces questionnements ne sont pas propres à la géographie et traversent les sciences sociales, soit d'un point de vue méthodologique concernant le rapport théorie / empirisme, constructiviste, individualisme ou holisme méthodologique, soit dans le champ des problématiques rationaliste, structuraliste ou institutionnaliste. Le renouveau récent de certaines approches se réclamant de l'interactionnisme dont le référent était Goffman (1974), présentent également l'intérêt de mettre les interactions entre les acteurs et non la psychologie propre de chacun d'eux, au centre de l'analyse. Toutefois, autant ces interactions doivent être intégrées dans tout schéma explicatif, si ce n'est qu'en raison des activités et des pratiques des agents, autant il semble réductionniste de considérer que les interactions se suffisent à elles-mêmes, qu'elles sont a-territoriales et permettent de considérer que « les individus ne sont plus confrontés à un contexte défini en termes de ressources ou de contraintes, ni influencés par des schèmes cognitifs reflétant leur place dans une structure » (Grossetti et Filippi, 2004 : 52).

Giddens (1987) comme l'économie des conventions (Favereau, 1989) ont montré que l'action individuelle n'avait de sens que dans un contexte cognitif collectif. Les travaux en sociologie de Latour (2006) avec le paradigme ANT (Actor-Network-Theory) et la problématique de l'acteur-réseau, interpellent également le corpus théorique établi. Selon Latour, il faut suivre les acteurs eux-mêmes, « leur restituer la capacité de produire leurs propres théories sur le social » (Latour, 2006 : 12). Par ailleurs, en atteste certains travaux menés par le groupe proximité (Pecqueur et Zimmermann, 2004), l'individu n'est pas prédéterminé mais se construit dans une continuité historique et sociale située qui le marque de son empreinte. Les approches en terme de réseaux sociaux (Granovetter, 1974, 1985; Burt, 1995), l'*embeddedness* des individus dans des systèmes de relations sociales sont socio-territoriales, du moment où l'on cesse de confondre le territoire avec la proximité géographique et que l'on se dote d'une définition du territoire qui n'est pas que « localiste ».

Ce texte propose de préciser la relation entre les structures sociales et les acteurs dans la construction, le fonctionnement et l'évolution des territoires. Nous montrerons que ces deux notions sont indissociables, réanimant ainsi les débats entre structure, institution et action sociale, mais aussi la dichotomie local / global.

Notre démarche s'appuie sur les travaux de l'un des fondateurs de l'économie institutionnaliste (Commons, 1931, 1934, 1950), que nous enrichissons des apports de l'analyse de la dynamique des systèmes (Nicolai, 1960) et du structuralisme génétique et méthodique de Piaget (1968). Ces approches ne sont pas contradictoires. Elles sont plutôt de nature complémentaire en réaffirmant l'importance de l'histoire qui s'inscrit dans les structures des territoires et le rôle fondamental de « l'acteur » dans la genèse des acquis, la production de la pensée, la construction du symbolique et de l'imaginaire social (Castoriadis, 1975) et la formation des conflits et des relations de pouvoir (Torre et Caron, 2005).

Contrairement à ce que pense Boudon (1971), introduire la notion de structure dans un raisonnement ne signifie pas forcément réduire le sujet à n'être que la résultante de déterminismes extérieurs. Piaget signalait qu' « une genèse n'est jamais que le passage d'une structure à une autre » (1968, p. 108) ou Althusser, pour qui la pensée est une sorte de « pratique théorique » qui est « moins l'œuvre d'un sujet individuel qu'un résultat d'interactions intimes où interviennent aussi les facteurs sociaux et historiques » (cité par Piaget, 1968 : 106). Notre volonté est de proposer un schéma interprétatif permettant de dépasser ce que Bénédicte Reynaud appelle « l'erreur des deux approches habituelles du collectif et de l'individuel » (1999).

Est-il besoin de rappeler que dans le renouveau que connaît l'institutionnalisme ces dernières années, les médiations entre structures sociales et comportements individuels sont au cœur des débats, ces médiations étant précisément les institutions, notion en retour critiquée, parce que mal définie (DiMaggio et Powell, 1997), en raison de la diversité des manières de concevoir l'institution (Théret, 2000). Cette évolution récente montre d'autant plus la nécessité de remettre au goût du jour le structuralisme. Mais la tâche est d'autant plus difficile que souvent, les dimensions spatiales et territoriales ne sont pas intégrées aux questions sociales et économiques.

Faut-il que certaines ambiguïtés soient levées, en ce qui concerne deux dimensions importantes :

1. La définition de la notion d'acteur : de quels acteurs s'agit-il ? Individu agi ou acteur agissant ? Acteur individuel ou acteur collectif ? Organisations ou institutions ? Selon le niveau d'abstraction, ces différentes notions sont mobilisées avec des confusions de sens, lourdes de conséquences. Une clarification reste à faire également concernant la notion de relation, de transaction au sens de Commons et d'activité. Cette dernière pouvant être vue à la fois comme celle d'un individu particulier qui lui donne une signification au sens de Weber, et comme une entité sociale abstraite habilitée par des règles (Durkheim). Si, sur le plan empirique cette question est rarement prise en considération, elle doit l'être au plan théorique, pour lequel l'acteur revêt un sens très différent selon le paradigme référencé. Par exemple, selon le tournant « pragmatique », on ne peut rien dire sur une action sans prendre en compte le sens que la personne lui donne.
2. La question de l'échelle territoriale : de quel territoire parlons-nous ? S'agit-il, comme c'est souvent le cas de façon implicite, du local ou bien est-il question d'une autre dimension spatiale du territoire (régionale, nationale, mondial) ? Dans le premier cas, le rapport global-local a un autre sens que dans le second.

Notre construction articule quatre schémas d'analyse :

1. Le territoire est une structure sociale comme les organisations. Il est fait de comportements d'interrelation entre des individus et des groupes, ces structures sociales s'imposant aux agents qui en sont les supports. C'est la dimension de l'agent-agi, de l'acquis (et non pas de l'inné) qui stigmatise tout individu dans son système de représentation de la réalité sociale.
2. Les rapports et les groupes modèlent les comportements, mais les agents sont aussi des acteurs.

3. La complémentarité des rôles est située et assurée par la confrontation de comportements. Elle est antérieure et nécessaire aux processus de coordination qui permettent le fonctionnement des rapports économiques. Ce fonctionnement suscite des comportements d'adaptation et d'innovation.
4. Les territoires changent sous l'effet de leur fonctionnement sinon les structures sociales suffiraient à elles seules à expliquer la reproduction du système économique.

Le territoire est le support de structures sociales réelles et objectives faites de comportements d'interrelation au sein de groupes situés

Les approches structuralistes sont les oubliées des analyses contemporaines. Celles qui articulent, en particulier, institutionnalisme et structuralisme « disposent d'avantages comparatifs » par rapport à celles qui ne le font pas (Théret, 2003).

C'est chez Commons et Piaget que l'on retrouve le même genre de curiosité intellectuelle. Avec les évolutions contemporaines, la culture a disparu du structuralisme et la portée scientifique de ce dernier comme méthode et non pas comme projet philosophique, se retrouve davantage dans l'ancien institutionnalisme à la Commons (Cf la dimension structuraliste dans le système de pensée de cet auteur (Théret, 2001) que dans le NIE à la Williamson. L'institution est un médiateur entre structures et comportements, mais comme le démontre Piaget, l'institution n'est pas la seule médiation entre ces deux composantes. Les institutions n'expliquent pas tout. Les valeurs, les symboles, les intérêts, les idées ne sont pas des règles ou des institutions, même s'il est vrai qu'ils participent fortement à leur élaboration.

Les structures sont déterminantes, mais elles n'expliquent pas à elles seules les comportements des agents, le fonctionnement des systèmes et leur évolution. Si les structures sont posées comme « ex-ante », fidèles à une conception statique et déterministe du comportement humain et de la vie sociale, on évacue l'institution comme médiateur. Notre analyse ne se pose pas en ces termes et le structuralisme ne se limite pas à ce point de vue. Il est en effet nécessaire de mettre l'accent sur les antériorités, les présupposés de l'action sociale, étant entendu que l'idée d'un territoire sans vie humaine, n'a pas de sens en sciences sociales, comme il paraît difficile de concevoir une ressource sans les acteurs qui participent à sa création et sa mise en œuvre.

Le territoire est une structure sociale faite de comportements d'interrelation

La seule réalité immédiate n'est ni la société, ni l'individu, mais l'existence de relations vécues par les agents au sein de groupes situés géographiquement : la famille, l'école, l'entreprise, le groupe de pairs ... Les agents les trouvent constitués à leur arrivée au monde social. Ces relations participent à l'élaboration de valeurs et de conventions. Ces dernières structurent les comportements des acteurs. C'est en ce sens que le territoire est une structure sociale. Une structure sociale est faite de comportements d'interdépendance (Nicolai, 1960). Structure et comportements forment une unité dialectique. C'est ce qui fait qu'un système social existe et perdure. Une structure sociale est donc une construction réalisée par des acteurs. La dimension spatiale ne doit pas être gommée ; elle est, au

contraire, fondamentale. L'anthropologie sociale soulignait déjà que la réalité concrète n'était pas une essence mais un processus, celui de la vie sociale et que ce processus consistait lui-même en une multitude d'actions et d'interactions entre êtres humains, agissant individuellement ou en rapport les uns avec les autres, c'est-à-dire en groupes, sur des territoires. Face à la diversité des événements particuliers apparaissent des régularités sur le long terme, ce que Radcliffe-Brown (1952) appelait des formes de vie sociale.

L'historicité d'un territoire n'est autre que le fonctionnement de sa structure.

Ces formes de vie sociale peuvent évoluer sans que les structures changent. Une collectivité territoriale, une nation, peuvent continuer à subsister, en tant qu'arrangements d'individus, bien que dans le temps long ce ne soient plus les mêmes individus qui composent cette société. Il existe donc une structure permanente qui explique aussi la raison pour laquelle les actes sont si souvent impuissants à faire évoluer le système. Pendant une période donnée, le territoire garde une certaine permanence de structure, bien que ses parties constituantes (firmes, organisations, habitants) changent. Une société, au cours de son histoire, peut modifier son type structural, sans rompre sa permanence. Les cellules constituantes peuvent changer, l'arrangement structural des éléments subsiste. L'historicité du territoire est le processus qui maintient cette permanence structurale. L'existence d'un territoire n'est autre que le fonctionnement de sa structure.

La question des emboîtements macro-méso-micro local. De nombreux travaux ont été consacrés à cette question. La solution n'est pas à rechercher dans une opposition, mais plutôt dans un enchevêtrement de ces différents niveaux. Le modèle de la dynamique des localités esquissé par Bryant (1995) et repris par la suite par de nombreux autres chercheurs, souligne les interconnexions entre les différents niveaux. Les orientations prises au niveau micro sont sans cesse perturbées par les forces macro, liées de nos jours à des logiques supra-nationales d'ordre mondial, à des systèmes d'échange différents selon le niveau considéré. Ainsi, l'explication de la structure et de la dynamique des activités humaines doit prendre en compte la position relative des différentes activités au sein de ces différents systèmes d'échange ou d'interaction.

La juxtaposition local / global doit être revisitée au profit d'enchâssements beaucoup plus complexes entre des normes respectées, intériorisées ou rejetées, selon le niveau spatial retenu (international, national, régional, local) et de l'osmose ou non qui s'opère avec les valeurs, les idées, les rapports de pouvoir, les symboliques des territoires considérés. En réalité, les processus institutionnels évoluent en continu par des flux permanents entre des formes de coordination reposant sur des principes d'action généraux et des formes de coordination plus locales, qui mobilisent des liens de proximité (Eymard-Duvernay, 2006).

Le rôle des institutions. Bien entendu, un système de relations ne correspond pas à n'importe quel arrangement. Ces relations sont structurées, ordonnées, hiérarchisées à travers un certain nombre de règles ou de normes que l'on nomme institutions. Comme le souligne Théret, « l'institution est à la fois présente dans la structure et dans le comportement » (2003 : 73), ce dernier étant structuré et structurant. Ce sont justement ces normes produites par le corps social qui, à travers leur cohérence, assument la persistance

et la permanence de la structure sociale. A tout moment, sans en avoir pleinement conscience, notre conduite s'inspire de normes qui servent de guides ou de modèles à nos actions. Ces valeurs et ces normes sont vécues, enseignées, progressivement intériorisées, dans des milieux restreints, sur des territoires où nous avons grandi et sur lesquels nous évoluons, même si ce ne sont plus ceux de notre enfance. Ces manières d'agir, de penser, exercent leur contrainte parce qu'elles se présentent à nous sous la forme de modèles dont nous devons nous inspirer pour orienter notre action.

L'interaction n'obéit donc pas au hasard. Elle répond à une structure, elle adopte une forme (*gestalt*). C'est dans les normes collectives dont s'inspirent les acteurs ou qui s'imposent à eux, qu'il faut chercher le principe de la structure de l'action. C'est par sa référence à une structure de règles et de normes collectives que toute conduite humaine est significative et cohérente aux yeux du sujet lui-même, aussi bien qu'aux yeux des autres.

Les rapports et les groupes modèlent les comportements, mais les agents sont aussi des acteurs

Pourquoi les agents acceptent de valider les rôles que le système les contraint à tenir ? Sinon, qui garderait les gardiens ? C'est aux travaux sociologiques de Freud, à sa notion du « Surmoi » comme contrôle social intériorisé, mais aussi à ceux de Piaget, que l'on doit la mise en évidence du processus de socialisation par lequel les normes sociales sont intériorisées, incorporées par la personnalité psychique et en deviennent partie intégrante. Piaget est connu par ses travaux sur le développement des stades opératoires de la pensée et de l'intelligence chez l'enfant (1966), montrant que ce processus est autant social que psychique, que les connaissances, les normes, les valeurs du milieu, après avoir été imposées de l'extérieur, sont progressivement intériorisées, pour devenir la raison et la conscience de chaque individu. Il réhabilite l'acteur par l'articulation qu'il établit entre structure et comportement. Les structures sont présentes dans le comportement des acteurs – comme dans la conception de l'action collective chez Commons - par la triade règles/valeurs/symboles (Théret, 2001). Les règles assurent la reproduction des structures ; les valeurs renvoient aux modalités précises prises par les règles dans leur fonctionnement ; les signes et les symboles leur donnent leurs significations (Piaget, 1968). Les habitants d'un territoire développent des dispositions, des tendances et des besoins auxquels la conformité aux normes est la réponse désirée. Adultes, ils deviennent à leur tour les supports de ces groupes et de ces structures, ils les perpétuent la plupart du temps, sauf en cas de chocs exogènes, de défaillances du processus de socialisation. Il résulte de ce processus que les modèles culturels, tout en étant dans la société, sont « dans » les territoires et intériorisés à travers (et par) les interrelations entre les habitants qui les peuplent. Ces modèles ne sont donc pas extérieurs aux personnes, comme le soutenait Durkheim. Quand ces dernières doivent se déplacer, elles transportent avec elles leurs valeurs culturelles, leur système de représentation qui entrent en osmose ou en conflit avec le système socio-économique du nouveau territoire sur lequel ils sont amenés à construire des relations. Ce point demande à être renforcé dans les discussions actuelles concernant le sens à attribuer aux formes de proximités : géographique, institutionnelle et organisationnelle (Kirat et Lung, 1995) ou simplement organisée (Rallet, 2002).

De la contrainte-vertu à la contrainte-plaisir

Cette intériorisation des modèles a une vertu de régulation sociale fondamentale car la contrainte n'est plus vécue comme telle. Au contraire, il peut se produire des mécanismes d'identification aux modèles culturels. La proximité physique entre les habitants peut faciliter, sous certaines conditions (cohérence par complémentarité), ce processus et renforcer le sentiment d'identification au territoire. Elle peut également être un rejet en raison des conflits de voisinage. Néanmoins, la règle est souvent souhaitée car elle préserve de l'incertitude et guide les comportements des acteurs (Commons, 1934, 1950). Les règles organisent les représentations des individus et sont alors efficaces à condition qu'elles se conforment à « des transactions routinières », c'est-à-dire des habitudes de pensée issues de l'expérience et nécessaires pour que l'esprit gère l'incertitude (Ternaux, 1998). Ce qui cimente alors le territoire, c'est l'action collective coutumière. Les règles permettent « des anticipations partagées » en injectant de « l'ordre dans les transactions, en fournissant la sécurité des anticipations dont les gens ont besoin pour fonctionner quotidiennement », Biddle (1990). Cette conception est présente également chez North : « à travers l'histoire, les institutions ont été inventées par les hommes pour créer de l'ordre et réduire l'incertitude dans les échanges » (1991 : 27).

Ces modèles ne relèvent pas d'un déterminisme génétique. Ils varient dans le temps et dans l'espace ; ils ne sont pas les mêmes d'une civilisation à l'autre, d'un territoire à l'autre. Certains tombent dans l'oubli, d'autres demeurent en adoptant une nouvelle signification. Cette variation est directement liée au rôle attribué aux acteurs. Reste le sens à donner à cette notion.

Interrelation et réseaux

Dans la lignée des travaux de Veblen et de Commons, ce n'est pas de l'individu dont il faut partir, mais de sa mise en relation avec les autres, dans le cadre de réseaux, d'un encastrement social des institutions économiques. Cet « embeddedness » issu de Karl Polanyi (1944), met l'accent sur les relations personnelles qui assurent le fonctionnement du système économique (Granovetter, 1985). Appliqué au territoire, ces relations passent par la notion de population dont les habitants sont les acteurs. Derrière l'idée de réseau réside celle de liens sociaux. L'action d'un individu dépendrait de son insertion dans un réseau de liens personnels (Granovetter, 1973). Or, parmi ces liens, ce seraient les liens faibles avec les milieux professionnels qui constitueraient les passerelles d'insertion dans la vie active. « Ces liens jettent les ponts entre les réseaux, l'important étant moins d'être fortement inséré dans un réseau que d'avoir accès, grâce à des liens faibles, à différents réseaux » (Lévesque et al, 2001 : 132). Granovetter montre aussi que la stabilité des institutions économiques dépend des types d'activités autour des réseaux personnels, donc des liens forts.

Le flou des notions

En l'état, les réseaux comme les individus restent a-spatiaux, déconnectés de tous liens avec l'espace-territoire dans lequel ils vivent. Les notions de travailleur, de salarié, de

producteur se superposent souvent sur le plan sémantique. La première renvoie à une conception classique des individus qui activent leur force de travail contre l'obtention d'un salaire. En ce sens, elle se heurte à la notion de salarié, qui ne reconnaît plus en tant que tel le travailleur, mais qui ne rend pas plus compte des non-salariés (tels que professions indépendantes, artisans, commerçants et agriculteurs). Ensuite, le producteur peut être considéré comme l'agent qui produit autant que celui qui investit et organise la production. Les notions de population active, inactive, ne sont pas plus claires et ne reflètent pas le champ du réel et de la géographie des individus dans l'espace. La géographie nous propose une autre terminologie : les notions d'habitant et de population, c'est-à-dire des êtres qui ont leur résidence en un lieu déterminé. L'irruption de la notion d'habitant à côté de celles de salarié, de travailleur est d'autant plus intéressante qu'elle a le mérite d'englober la totalité des individus qui s'activent sur un territoire, qualité que ne recouvre pas la notion trompeuse de population active. Avec la mobilité des capitaux, le nomadisme des entreprises, s'installe progressivement une mobilité croissante de populations qui peuvent contribuer à un affaiblissement du poids de la culture et des valeurs locales.

Néanmoins, maints exemples dévoilent le retour en force de ces valeurs, l'attachement des habitants à leur territoire, le rôle fondamental des traditions. On devine ici, la complexité des interférences entre structures sociales et comportements des acteurs, entre déterminisme et action. Dès lors que l'on s'attache à comprendre les processus de développement territoriaux, il est également nécessaire de préciser à quelle dimension territoriale on fait référence ?

Complémentarité des rôles et comportements d'adaptation et d'innovation

La dynamique de coordination censée faire territoire ne va pas de soi. Elle passe par une mise en conformité des acteurs. Certes, les rapports et les groupes sociaux modèlent les comportements, mais pour qu'un système socio-économique soit efficace, faut-il encore une complémentarité des rôles, ce qui suscite des comportements d'adaptation et d'innovation. Ces processus sociaux ne se déroulent pas toujours dans le calme et l'harmonie. La redécouverte récente des règles et des conventions par les économistes laisse trop souvent entendre que l'existence de règles suffit pour assurer la conformité et leur respect par les acteurs. Sous couvert d'une rationalité substantive ou même procédurale (Favereau, 1989), les acteurs seraient dotés ou adopteraient un comportement conforme à la recherche de leurs intérêts propres. Malheureusement, ces processus sont à peu près aussi rares que l'équilibre de plein emploi. C'est donc aller un peu vite en besogne et sous-estimer l'existence et le rôle des conflits, des déviances, de la désobéissance des agents. Nous connaissons les limites du raisonnement de la théorie standard et depuis longtemps (Godelier, 1969) avait mentionné le caractère obsolète de cette démarche mettant en valeur « l'irrationalité en économie ». Cette prise en compte des « désharmonies sociales » remet au devant de la scène l'acteur.

Complémentarité des rôles et cohésion sociale

La territorialité est une forme spécifique de construction sociale dans l'espace et résulte de processus particuliers, et non permanents, de synergies de coopération entre les membres de la population. Elle ne peut s'envisager sans complémentarité des rôles et il est vain de parler de coordination en faisant l'économie de cette dimension. Si l'on suit Bailly (1994), la territorialité peut se définir par trois référentiels fondamentaux :

« l'identité qui fait prendre conscience qu'ici est différent d'Ailleurs, l'appropriation pour signifier une relation homme-espace, et l'enracinement, comme mode de connaissance et d'inclusion dans un espace donné (...) C'est le « Moi » le « à Moi » et « l'Ici », qui constituent les valeurs à la base d'une territorialité globale » (1994 : 278).¹

C'est à cette condition que la coopération est possible. La population d'un territoire, participe à l'évolution de la structure sociale, à la formation d'un patrimoine « cognitif ». Les acteurs individuels calculent et développent des stratégies, mais les acteurs ont des visions du monde différentes selon leur positionnement social et les contextes sociétaux. Les processus d'apprentissage et d'acquisition de connaissances n'ont de chance de connaître d'issues favorables qu'à condition que les habitants acceptent et valident les rôles proposés par les organisations. Or, cette question n'est pas suffisamment abordée. Peu de travaux expliquent comment les règles sont suivies pour permettre une coordination entre les acteurs et, éventuellement, une cohésion sociale (Reynaud, 2004). Soit le respect de la règle implique spontanément la satisfaction de l'intérêt individuel par le calcul. Soit l'adaptation se fait mécaniquement ; les règles complètent le contrat parce qu'elles sont des instruments de coordination qui réduisent l'incertitude, permettant d'aligner les intérêts particuliers comme le prétend la théorie des incitations (Grossman et Hart, 1986). Cette approche oublie que les règles sont aussi sociales, qu'elles ne s'appliquent pas dans un monde virtuel et que les institutions remplissent une fonction de régulation des conflits inhérente à la différenciation des intérêts et des positions de pouvoir.

La complémentarité des rôles : une phase préalable indispensable aux processus de coordination

D'autres analyses cherchent à élucider les principes de la coordination, mais elles sont peu loquaces sur les pratiques des acteurs. Reynaud souligne à juste titre que la question du mode d'action des règles n'est pas traitée. Certes, un territoire est structuré par un ensemble de règles. Mais pour savoir si la coordination est assurée, il faut s'inquiéter du suivi de ces règles. D'autant que pour certains, si l'action rétroagit sur les règles et que l'acteur économique en a conscience, il est fort probable que ce dernier agira en prenant en

¹ Certains ne retiennent que la première dimension « Ici est différent d'Ailleurs » afin de minimiser l'impact de la dimension géographique dans les relations de proximité (Rallet, 2002 : 18), délaissant l'appropriation et l'enracinement afin d'honorer de façon, hors territoriale, les notions de réseaux et de flux. Cela montre un attachement tenace aux mécanismes et aux raisonnements propres à l'économie spatiale traditionnelle (on parle de l'espace des places) et une vision très néo-institutionnelle de l'institutionnalisme qui plaque des processus de cette nature sur l'espace, comme s'il y avait l'espace d'un côté et l'institutionnel (ou l'organisé) de l'autre.

compte cette potentialité de modification des règles du jeu (Postel et Sobel, 2006 : 141). C'est alors l'action qui forme la règle et fait évoluer la structure. Les usages et les pratiques des habitants donnent une signification aux règles, mais tous n'ont pas le même pouvoir d'agir sur les règles. C'est en ce sens seulement qu'on peut étendre les conventions à des compromis sociaux. Ces dernières sont le fruit d'ententes plus ou moins informelles entre des acteurs locaux afin d'assouplir ou de durcir la règle publique. La convention n'induit pas nécessairement une bonne régulation sociale, mais elle est souvent un additif nécessaire à la complémentarité des rôles qui engendre ensuite une coordination. L'insertion de l'individu dans un réseau de liens personnels est ici fondamentale (Granovetter, 1976). Dans les situations les plus favorables, elle s'accompagne de solidarités assises sur des liens forts (Ternaux, 1996). Dans le cas où l'agent est davantage tributaire du marché, son insertion dans des réseaux reste fondamentale. Cela étant la relation de confiance est primordiale dans la réussite du projet et elle s'acquière rarement dans une relation à distance. La relation de face-à-face représente un coût monétaire évident et pas nécessairement utile dans le transfert d'informations. En revanche, elle l'est davantage en matière de communication et les TIC ne peuvent se substituer à cette relation de proximité physique dans un certain nombre de situations, au risque d'une déperdition de qualité de cette relation. Le territoire est un palier dans le processus d'institutionnalisation économique. Ce sont les lieux où se valide et (ou) se conteste une règle générale.

Les territoires changent sous l'effet de leur fonctionnement

Il arrive des situations où les territoires ne remplissent plus les mêmes fonctions d'adaptation des processus de socialisation quand apparaissent des dysfonctionnements, des conflits entre le régime de valeurs et de conventions dites « locales » et les nouvelles normes, dites venant du « dehors », du macro-social. Les crises économiques remplissent cette fonction. Si, les fluctuations économiques généralisent de nouveaux types d'adaptation et d'innovation (une concurrence exacerbée à tous les niveaux à la place de relations d'entente ou de coopération, par exemple), ce sont finalement les rapports économiques eux-mêmes qui changent : un capitalisme sauvage à la place d'un capitalisme organisé.

En réalité, la transformation structurelle est la conséquence involontaire de multiples comportements locaux. La façon de tenir les rôles sociaux s'est transformée parce qu'un nombre croissant d'acteurs, œuvrant dans leur espace économique restreint, ont conçu ou subi des manières différentes de jouer leur rôle individuel. Les acteurs se déterminent donc eux-mêmes puisque la transformation de leurs rapports résulte des modifications de leurs comportements. Mais ils se déterminent inconsciemment, car l'origine et la résultante structurelles de ces modifications échappent à leur projet. La phrase de Karl Menger sur les structures, « résultats inintentionnels du développement historique » rejoint, une fois n'est pas coutume, la pensée de Marx : « les hommes font leur propre histoire mais il ne savent pas qu'ils la font ». Dire que la technique, les connaissances ou les innovations déterminent l'évolution économique, ou bien n'a aucun sens, ou bien est une manière abrégée et commode de dire : c'est en tant qu'ils mettent en œuvre et généralisent des techniques ou

des idées nouvelles et efficaces que les acteurs transforment les rapports économiques de complémentarité qui les lient.

En revanche, les comportements et leurs résultantes peuvent aussi jouer le rôle de frein aux transformations structurelles. Certains territoires sont des preuves vivantes de ce processus (friches industrielles, systèmes productifs locaux en crise...). La restructuration de l'un ou l'autre des systèmes partiels (économique, politique, religieux, domestique...) induit la mise en compatibilité des autres. Or, avec l'avènement de la modernité, Arendt (1991), d'un ordre de socialisation fondé sur la monnaie à impulsion capitaliste, on assiste à une autonomie relative de « l'ordre économique » (Billaudot, 2004). Cette activité est dominante non pas parce qu'elle symbolise seulement la lutte de l'homme contre la rareté, mais parce qu'elle est privilégiée par la représentation que le monde se fait d'elle, et en particulier de la place qu'on octroie au marché. La domination de cette représentation de l'économique demande la mise en compatibilité des autres activités en situation de recherche d'équilibre. Cette autonomie relative de l'économique permet de rendre compte des décalages dans les ajustements et des phénomènes de freinage qui en résultent comme des phénomènes d'accélération et de facilitation. Il est au moins un cas où le politique anticipe sur l'économique. Lorsque les régulations économiques deviennent inefficaces et ne permettent plus de rétablir, en la transposant, l'ancienne complémentarité des rôles. L'activité politique acquiert alors et remplit la tâche de détruire les anciens rapports sociaux et de mettre en place de nouveaux cadres juridiques. D'où l'intérêt des recherches mettant en relation le droit et l'économie (Kirat, 1999). Lorsque le système économique s'avère incapable de susciter de nouvelles régulations qui permettraient de le maintenir plus ou moins en l'état en dépassant ses contradictions, le système change.

Les territoires évoluent donc sous l'effet de leur propre fonctionnement, sinon les structures sociales suffiraient à elles seules, à expliquer leur reproduction selon un pur déterminisme. Certes, elles fixent des limites objectives aux groupes d'agents, mais si ces limites sont dépassées, la complémentarité des rôles susceptible d'assurer la coordination n'est plus assurée (déviations, mutineries, révolutions...). Des chocs asymétriques peuvent être à l'origine de mutations plus ou moins profondes, comme en atteste la globalisation actuelle de nos économies. Ces phénomènes conduisent à une nouvelle « régulation » qui ne signifie pas que l'économie se « déterritorialise ». On voit au contraire émerger des stratégies de construction économique dans des espaces géographiques parfois imprévus, soit par innovation, soit par recomposition spatiale (Pecqueur et Ternaux, 2005). Les habitants des territoires se mobilisent quotidiennement afin de valoriser des externalités spécifiques, concourant à créer des situations de renouvellement économique localisé. La globalisation n'efface pas les territoires. Si les institutions sont des médiations entre structures sociales et comportements individuels, il est superficiel de croire qu'elles effacent toutes formes de conflit, à l'image d'une société parfaite dans une mondialisation heureuse. Elles restent des compromis sociaux, « des armistices provisoires dans la lutte de classe » selon l'expression de Théret (2000), même si à court terme, elles apparaissent comme des accords partiels de coopération (Favereau, 1995).

Conclusion

Cet article a proposé d'articuler structures sociales, comportements des acteurs et institutions. Le territoire est une structure sociale faite de comportements d'interrelation vécues par les habitants au sein de groupes situés. Les agents les trouvent constitués à leur arrivée au monde social de sorte qu'ils acquièrent une personnalité de base commune aux membres de cette aire, ce qui permet d'expliquer, en partie, l'existence d'une culture locale. Ces relations participent à l'élaboration de valeurs et de conventions qui sont locales avant d'être globales, la nuance tenant à l'échelle choisie de désagrégation spatiale, de l'international au micro-local. Elles structurent les comportements des acteurs. L'historicité du territoire est le processus qui maintient cette permanence structurale du territoire. L'existence d'un territoire n'est autre que le fonctionnement de sa structure.

Les rapports et les groupes modèlent donc les comportements, mais les agents sont aussi des acteurs. Nous avons tenté de mieux circonscrire cette notion. Il est incomplet de limiter ce terme à la firme et erroné de le confondre avec les institutions ou les organisations. Une population locale n'est pas homogène et ce n'est pas en recourant à la notion de marché local du travail qu'on est en mesure de mieux rendre compte de la réalité. Un territoire regroupe de nombreux autres acteurs dont le rôle n'est peut-être pas directement productif, mais dont la fonction est vitale dans les processus de reproduction des conditions sociales de production.

Pour que le système socio-économique soit efficace, faut-il encore une complémentarité des rôles, ce qui suscite des comportements d'adaptation et d'innovation. Les institutions assurent cette fonction parce qu'elles sont à la fois présentes dans la structure et dans le comportement. Les acteurs se déterminent donc eux-mêmes puisque la transformation de leurs rapports résulte des modifications de leurs comportements. Mais cette détermination est inconsciente, parce que l'origine et la résultante structurelles de ces modifications échappent à leur projet. Le comportement est à la fois structuré et structurant. Mais l'existence des normes ne suffit pas. Faut-il qu'elles soient respectées. C'est en ce sens que le territoire remplit – par le biais de ses habitants – une fonction sociale primordiale : l'intériorisation des normes et des valeurs culturelles. En cas de perturbations exogènes ou endogènes, la plastique du territoire est atteinte. Comme l'avait parfaitement compris Piaget, la relation entre structures et comportements ne peut pas être expliquée par le seul recours aux normes et aux institutions. Il s'agit de prendre en compte également les valeurs, les symboles, les intérêts et les idées véhiculées par les acteurs. Ce sont les usages et les pratiques des habitants qui donnent une signification aux règles. Certes, la structure agit sur les comportements par l'intermédiaire des règles, ces dernières participant à la construction de la structure. Mais il faut également y associer le système de représentation des acteurs qui donne une signification à l'intérêt de suivre la règle. Comment sinon, expliquer la transgression des règles ? Nous laisserons le mot de la fin à Théret : « La règle du jeu fait le jeu, produit le jeu, mais n'est pas le jeu » (2003 : 76).

Bibliographie

- Arendt, H. 1991. *Condition de l'homme moderne*. Paris : Press Pocket (1^{ère} édition, 1958).
- Bailly, A. 1994. « Territoires et territorialités », dans J.P. Auray, A. Bailly, P.H. Derycke et J.M. Huriot (dir.), *Encyclopédie d'Economie Spatiale*. Paris : Éditions Economica, 275-279.
- Barrère, Ch., D. Barthélémy, M. Nieddu et F. Vivien. (dir.). 2005. *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* Paris : L'Harmattan.
- Billaudot, B. 2004. « Développement et croissance : les enjeux conceptuels des débats actuels ». *Premières journées du développement du GRES*, Université Bordeaux IV, 16 et 17 septembre.
- Biddle, J.E. 1990. "The Role of Negotiation Psychology in J.R. Commons' Institutionalism". *History of Political Economy* 22(1): 19-47.
- Boudon, R. 1971. *La crise de la sociologie*. Paris : Droz.
- Bourdieu, P. 1986. "The Forms of Capital", in J.G. Richardson (ed.), *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*. New York: 241-258.
- Bryant, C. 1995. "The Role of Local Actors in Transforming the Urban Fringe". *Journal of Rural Studies* 11(3) : 255-267.
- Burt, R. 1995. « Le capital social, les trous structurels et l'entrepreneur ». *Revue française de sociologie* XXXVI : 599-628.
- Castoriadis, C. 1975. *L'institution imaginaire de la société*. Paris : Éditions du Seuil.
- Coleman, J.S. 1988. "Social Capital in the Creation of Human Capital". *American Journal of Sociology* 94: 95-120.
- Colletis, G. et B. Pecqueur. 2004. « Révélation de ressources spécifiques et coordination située ». *Économie et Institutions* 6-7(1^{er} & 2^{ème} semestre) : 51-74.
- Commons, J.R. 1931. "Institutional Economics". *The American Economic Review* XXI(4): 648-657, trad. en français par L. Bazzoli et V. Dutraive. 1999. *Géographie, Économie, Société* 2(2) : 377-390.
- Commons, J.R. 1934. *Institutional Economics: Its Place in Political Economy*. New Brunswick, réédition 1990, Transaction Publishers.
- Commons, J.R. 1950. *The Economics of Collective Action*. Madison: University of Wisconsin Press (réédition 1970).
- DiMaggio, P. et W.Powell. 1997. « Le néo-institutionnalisme dans l'analyse des organisations ». *Politix* 40 : 113-154.
- Eymard-Duvernay, F. (dir.). 2006. *L'économie des conventions, méthodes et résultats*, Tome 1, débats. Paris : La Découverte.
- Favereau, O. 1989. « Marchés interne, marchés externes ». *Revue Économique* 40(2) : 273-328.
- Favereau, O. 1995. « Conventions et régulation », dans R. Boyer et Y. Saillard, *Théorie de la régulation. L'État des savoirs*. Paris : La Découverte, 511-520.
- Goldmann, L. 1977. « Structuralisme génétique en sociologie de la littérature », dans A. Goldmann, M. Lowy et N.Sami (dir.), *Le structuralisme génétique. L'œuvre de Lucien Goldman*. Paris : Denoël-Gonthier, 17-38.

- Giddens, A. 1987. *La constitution de la société*. Paris : PUF (traduction en français de *The Constitution of Society*. Cambridge : Polity Press, 1984.
- Gilly, J.P. et F. Wallet. 2005. « Enchevêtrement des espaces de régulation et gouvernance territoriale ». *Revue d'Économie Régionale et Urbaine* 5 : 699-722.
- Gislain, J.J. 2004. « Futurité et toposité : sitologie des perspectives de l'action ». *Géographie, Économie et Société* 6(2) : 203-219.
- Godelier, M. 1969. *Rationalité et irrationalité en économie*. Paris : Éditions Maspéro, 2 volumes.
- Goffman, E. 1974. *Les Rites d'interaction*. Paris : Éditions de Minuit.
- Granovetter, M. 1973. "The Strength of Weak Ties". *American Journal of Sociology* 78(6): 1360-1380.
- Granovetter, M. 1974. *Getting a Job: A Study of Contacts and Careers*. Cambridge Mass.: Harvard University Press.
- Granovetter, M. 1976. "Network Sampling: Some First Steps". *American Journal of Sociology* 81(6): 1287-1303.
- Granovetter, M. 1985. « Economy, Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness ». *American Journal of Sociology* novembre 1985: 481-510.
- Granovetter, M. 1988. "The Sociological and Economic Approaches to Labor Market Analysis: A Social Structural View », dans G. Farkas et P. England (dir.), *Industries, Firms, and Jobs: Sociological and Economic Approaches*. New York: Plenum Press, 187-216.
- Granovetter, M. 1992. "The Sociological and Economic Approaches to Labor Market Analysis : A Social Structural View », dans M. Granovetter et R. Swedberg (dir.), *The Sociology of Economic Life*. San Francisco: Boulder and Westview Press.
- Grossetti, M. et M. Filippi. 2004. « Proximité et relations interindividuelles », dans B. Pecqueur et J.B. Zimmermann (dir.), *Économie de proximités*. Paris : Éditions Hermès-Lavoisier, 45-64.
- Grossman, S. et O. Hart. 1986. "The Costs and Benefits of Ownership. A Theory of Vertical Integration". *Journal of Political Economy* 94: 691-719.
- Gumuchian, H., E. Grasset, R. Lajarge et E. Roux. 2003. *Les acteurs : ces oubliés du territoire*. Paris : Éditions Economica Anthropos.
- Gumuchian, H. et B. Pecqueur (dir.). 2007. *La ressource territoriale*. Paris : Éditions Economica Anthropos.
- Kirat, T. et Y. Lung. 1995. « Innovations et proximités: le territoire, lieu de déploiement des processus d'apprentissage », in N. Lazaric et J.M. Monnier (dir.), *Coordination économique et apprentissage des firmes*. Paris : Éditions Economica.
- Kirat, T. 1999. *Économie du droit*. Paris : coll. Repères, La Découverte.
- Latour, B. 2006. *Changer de société – Refaire de la sociologie*. Paris : la Découverte.
- Lévesque, B., G. Bourque et E. Forgues. 2001. *La nouvelle sociologie économique*. Paris : Éditions Desclée de Brouwer.
- Nicolai, A. 1960. *Comportement économique et structures sociales*. Paris : PUF ; réédition, 1999, Paris : L'Harmattan.
- North, D.C. 1991. "Institution". *Journal of Economic Perspectives* 5(1): 97-112.
- Pecqueur, B. et J.B. Zimmermann (dir.). 2004. *Économie de proximités*. Paris : Éditions Hermès Lavoisier, 13-41.

- Pecqueur, B. et P. Ternaux (dir.). 2005. « Mondialisation, restructuration et gouvernance territoriale ». *Géographie, Économie, Société* (numéro spécial) 7(4).
- Piaget, J. 1966. *La psychologie de l'enfant*. Paris : PUF.
- Piaget, J. 1968. *Le structuralisme*, Paris : PUF.
- Polanyi, K. 1944. *La grande transformation*. Paris : Nrf, Éditions Gallimard, trad. Fr 1983.
- Postel, N. et R. Sobel. 2006. « Quelle théorie hétérodoxe de l'acteur économique? », dans F. Eymard-Duvernay (dir.), *L'économie des conventions, méthodes et résultats*. Paris : La découverte, 131-150.
- Radcliffe-Brown, A.R. 1952. *Structure and Function in Primitive Society*. London: Cohen and West Ltd; traduction en français : *Structure et fonction dans la société primitive*, Paris : Points Seuil, 1972.
- Rallet, A. 2002. « L'économie de proximités, Propos d'étape ». *Études, Recherches, Systèmes Agraires, Développement* 33 : 11-25.
- Reynaud, B. 1999. « Les analyses du collectif en économie ». *La Lettre de la régulation* 28(mars).
- Reynaud, B. 2004. *Les règles économiques et leurs usages*. Paris : Éditions O. Jacob.
- Ternaux, P. 1996. « Solidarités et construction des territoires », in A. Euzéby et C. Euzéby (dir.), *Les solidarités, fondements et défis*. Paris : Éditions Economica, 209-226.
- Ternaux, P. 1998. « Marchés locaux et marchés internes du travail : une approche par le territoire », in B. Lamotte (dir.), *Les régulations de l'emploi, les stratégies des acteurs*. Paris : L'Harmattan.
- Theret, B. 2000. « Nouvelle économie institutionnelle, économie des conventions et théorie de la régulation : vers une synthèse institutionnaliste ? » *La Lettre de la Régulation* 35(décembre).
- Theret, B. 2001. « Saisir les faits économiques : la méthode Commons ». *Cahiers d'Économie Politique* 40-41 : 79-137.
- Theret, B. 2003. « Institutionnalismes et structuralismes : oppositions, substitutions ou affinités électives ? » *Cahiers d'économie politique* (Qu'a-t-on appris sur les institutions ?) 44(printemps) : 51-78.
- Torre, A. et A. Caron. 2005. « Réflexions sur les dimensions négatives de la proximité : le cas des conflits d'usage et de voisinage ». *Économie et Institutions* (6&7) : 183-220.

